Séance ordinaire du 8 octobre 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 8 octobre 2024, à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Luc Forand, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

Poste	***Nom***
Conseillère, district électoral nº 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral nº 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral nº 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral nº 4	Jacques Bienvenue
Conseillère, district électoral nº 5	Claudie Létourneau
Conseiller, district électoral nº 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: Me Isabelle François, directrice générale et greffière et Mme Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Résolution 2024-10-299

Procès-verbal des 10 et 24 septembre 2024 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des 10 et 24 septembre 2024 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que les procès-verbaux des 10 et 24 septembre 2024 soient et sont adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-10-300

Comptes payés, payables et recevables / Approbation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques nos S12448 à S12457 62261 à 62297	734 489,16 $
Comptes payables	**Pour la somme de**
Chèques nos S12458 à S12551 62298 à 62317	971 201,54 $
Comptes recevables	**Pour la somme de**
Factures nos 4FD000101 à 4FD000108	17 326,81 $

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Première période de questions

Résolution 2024-10-301

Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville - Révisions budgétaires n°s 4 et 5 de l'année 2024 / Approbation

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'approuver les révisions budgétaires n°s 4 et 5 du budget 2024 de l'Office d'Habitation Haute-Yamaska-Rouville pour l'ensemble immobilier 1110 de Saint-Césaire, en référence aux documents datés des 2 et 29 août 2024, le tout comme suit :

Révision n°	Date	Budget approuvé précédent	Budget approuvé cumulatif
1	2024-03-05	10 699 $	17 563 $
2	2024-04-02	17 563 $	17 563 $
3	2024-06-04	17 563 $	17 563 $
4	2024-08-02	17 563 $	17 563 $
5	2024-08-29	17 563 $	17 702 $

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-10-302

Poste de directeur adjoint au service de Protection et de Secours civil / Fin d'emploi

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu que le Conseil municipal prend acte de la fin d'emploi de M. Patrick Larose, au poste de Directeur adjoint du service de Protection et de Secours civil (SPSC) et de pompier à temps partiel, tel qu'il appert dans sa lettre datée du 30 septembre 2024, annonçant la prise de sa retraite à compter du 11 octobre 2024;

Et résolu également que par la présente résolution, le Conseil municipal, en son nom et en celui de la population de la Ville de Saint-Césaire, remercie M. Patrick Larose, pour son dévouement au sein du SPCS durant ces 16 dernières années et lui souhaitent une excellente retraite et tout le succès possible dans ses nouvelles entreprises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-10-303

Poste de pompiers éligibles / Nomination

Considérant la recommandation de M. Étienne Chassé, directeur du service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire concernant la nomination de pompiers à temps partiel au poste de pompier à temps partiel éligible, leur probation étant terminée;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de confirmer la nomination des pompiers à temps partiel suivants au poste de pompier à temps partiel éligible, laquelle est effective ce 8 octobre 2024 avec les ajustements salariaux au taux en vigueur, à savoir :

- M. Sébastien Larivée;
- M. Frédérick Roy;

Et résolu également d'autoriser l'inscription pour la participation de ceux-ci aux formations d'officiers de l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-10-304

Formation de pompiers 2025-2026 / Besoins

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompières et pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompières et pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2023;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompières et pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompières et pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire prévoit la formation de deux (2) personnes pour le programme Pompier I et/ou de deux (2) personnes pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Rouville en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de pompières et pompiers pour la Ville de Saint-Césaire dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-10-305

Bureau régional de prévention incendie de la MRC de Rouville – Service d'un(e) préventionniste (Remplacement) / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'octroyer un mandat à la MRC de Rouville pour les services d'un(e) préventionniste de remplacement pour le service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire, tel qu'il appert dans son offre de services intitulée *Bureau régional de prévention incendie de la MRC de Rouville* datée de septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-10-306

Avis de motion pour règlement nº 300-01 modifiant le règlement nº 300 concernant la circulation et le stationnement

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C 19), le projet de règlement intitulé « règlement nº 300-01 modifiant le règlement nº 300 concernant la circulation et le stationnement » a été déposé à chacun des membres du Conseil municipal et que copie est disponible pour le public avant la tenue de la présente séance; **en conséquence**,

Avis de motion est donné par **Jacques Bienvenue**, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le « règlement nº 300-01 modifiant le règlement nº 300 concernant la circulation et le stationnement».

Résolution 2024-10-307

Postes de pompage des eaux usées Côté, Haut-Rivière Sud et Girard – Ingénierie électrique / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'octroyer un mandat à la firme d'ingénierie du bâtiment BPA de Longueuil, concernant les modifications à apporter aux postes de pompage des eaux usées Côté, Haut-Rivière Sud et Girard, le tout comportant une enveloppe budgétaire estimée à 15 000 $ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de services professionnels en ingénierie électrique datée du 27 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-10-308

Émissaire pluvial de l'avenue Paquette - Aménagement / Octroi d'un contrat

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'octroyer un contrat à l'entreprise Excavations St-Césaire inc. de Saint-Césaire, pour l'aménagement de l'émissaire pluvial de l'avenue Paquette pour la somme de 13 049.42 $ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'évaluation budgétaire datée du 23 septembre 2024 au nº Dossier: E-P202409231.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-10-309

Puits nº 3 – Moteur et pompe (Remplacement) / Acquisition

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'octroyer un contrat à l'entreprise Pompex inc. de Cowansville, pour l'acquisition d'un moteur et d'une pompe de remplacement pour le puits nº 3, le tout pour le prix de 9 604 $ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission nº 534996 datée du 4 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-10-310

Boîtes de service / Acquisition

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'octroyer un contrat à l'entreprise Réal Huot inc. de Mascouche, pour l'acquisition de boîtes de service pour le prix de 7 816,73 $ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission nº 1172436 datée du 10 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-10-311

Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel / Affectation de surplus accumulés

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser la trésorière à procéder à l'affection d'un montant de 700 000 $ provenant des surplus accumulés pour l'affecter aux dépenses du contrat nº AO / GAR202308.12 Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-10-312

Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel / Avenants nºs 30, 31 et 32

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser les avenants de modification en structure et civil nos 30, 31 et 32, d'une somme de 3 127,46 $ plus les taxes, de la firme Denommée Architectes, au projet des Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel, tel qu'il appert auxdits avenants datés des 4, 5 et 18 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-10-313

Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel / Certificat de paiement nº 9

Considérant la recommandation datée du 30 septembre 2024 de la firme Denommée Architectes, concernant le certificat de paiement nº 9 au contrat nº AO / GAR202308.12 Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel;

En conséquence, **il est proposé par Claudie Létourneau**

Et résolu d'autoriser le paiement du certificat de paiement nº 9 au contrat nº AO / GAR202308.12 - Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel, d'une somme de 369 982,72 $ incluant les taxes et une retenue contractuelle de 10 % auprès de l'adjudicataire Arri Construction, le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule.

La libération du paiement est conditionnelle à la transmission par l'adjudicataire des quittances applicables des sous-traitants et fournisseurs ayant dénoncé leurs contrats.

Et résolu également d'autoriser la directrice générale et greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-10-314

Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel – Plans d'évacuation / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'octroyer un mandat à la firme Denommée Architectes de Granby, comportant des honoraires de 4 500 $ plus les taxes, pour la réalisation des plans d'évacuation du Garage de la rue Saint-Michel, en lien au contrat nº AO / GAR202308.12, tel qu'il appert dans l'offre de services professionnels en architecture nº 22-24AV2 datée du 14 août 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-10-315

Barrières de chantier / Acquisition

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de procéder à l'acquisition de barrières de chantier auprès de l'entreprise Signel Services inc. de Saint-Mathieu, pour le prix de 7 761,60 $ plus les frais de transport et les taxes, tel qu'il appert dans la soumission nº 77578 datée du 3 juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-10-316

Résolution accordant le PPCMOI-01-2024 afin d'autoriser l'usage «habitation communautaire - classe D» pour l'immeuble situé au 1330, rue Saint-Georges, lot nº 1 592 454, zone nº 212-P

Considérant le règlement nº 181 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et amendement (PPCMOI) de la Ville de Saint-Césaire et la demande introduite en l'espèce par M. Guillaume Auclair, mandataire pour la propriétaire 9473-8879 Québec inc.;

Considérant l'assemblée de consultation publique tenue le 10 septembre 2024 à l'égard du premier projet de résolution nº 2024-08-269 accordant ledit PPCMOI-01-2024;

Considérant qu'au 27 septembre 2024, la Ville n'a reçu aucune demande des personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum à l'égard du second projet de résolution nº 2024-09-286 accordant ledit PPCMOI-01-2024 et en référence à l'avis public publié à cet effet le 12 septembre 2024;

Considérant que cette demande de PPCMOI vise à autoriser pour l'immeuble cité en objet l'usage «habitation communautaire - classe D», tel que prévu au règlement de Zonage nº 92-2005 et amendements, et ce, pour un maximum de douze (12) chambres à coucher;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'autoriser le PPCMOI-01-2024, et ce, conformément à sa délibération nº U1066-08-2024;

Considérant que cette demande respecte les orientations et objectifs d'aménagement énoncés à l'article nº 2.1.2 au règlement sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Césaire nº 91-2005 et amendements, notamment :

- Favoriser une offre résidentielle diversifiée afin de répondre aux besoins de différentes clientèles;
- Optimiser l'utilisation de l'espace disponible dans le périmètre d'urbanisation;

Considérant que cette demande s'inscrit parmi les moyens d'action prévus à l'article nº 2.1.3 du règlement susmentionné, notamment :

- s'assurer que le zonage en vigueur puisse permettre la construction d'une diversité d'habitations […];
- Montrer une ouverture à l'égard de projets résidentiels non conventionnels : recyclage de bâtiments, projets d'ensemble comportant des aires communes, etc.;

Considérant que le lot nº 1 592 454 s'avère conforme au règlement de Lotissement nº 93-2005 et amendements;

Considérant qu'aucune rénovation, aucun agrandissement et aucun nouveau branchement n'est demandé au support de l'instauration de cet usage d'«habitation communautaire»;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'accorder le PPCMOI-01-2024 afin d'autoriser l'usage «habitation communautaire - classe D» pour l'immeuble situé au 1330, rue Saint-Georges, portant le numéro de lot 1 592 454 du cadastre du Québec et situé en zone nº 212-P sous les conditions suivantes :

1. procéder à la mise aux normes de l'ensemble du système d'alarme incendie du bâtiment, incluant la détection, le filage ainsi que le panneau de contrôle. Cette mise aux normes est soumise à la norme CAN/ULC-S536-13 sur l'inspection et la mise à l'essai des réseaux avertisseurs d'incendie ainsi qu'à la norme CAN/ULC-S537-13 norme sur la vérification des réseaux avertisseurs d'incendie;

2. l'usage «habitation communautaire - classe D» s'accompagne d'une limitation fixée à un maximum de douze (12) chambres à coucher pouvant être occupées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-10-317

Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-12-2024 situé au 2007, carré Édouard / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soumise par M. Daniel St-Jean en vertu du règlement de PIIA nº 69 et amendements pour un agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 2007, carré Édouard, portant le numéro de lot 3 705 265 du cadastre du Québec, zone nº 107;

Considérant que le demandeur s'est engagé, au terme des travaux, à maintenir la haie de cèdres en place sur sa propriété;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-12-2024, présenté lors de leur réunion tenue le 26 septembre 2024, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA nº 69 et amendements;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que soumis, le PIIA-12-2024 concernant l'agrandissement de l'habitation située au 2007, carré Édouard.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-10-318

Membre citoyen du CCU / Départ de M. Louis Lazure

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que le Conseil municipal prend acte du départ de M. Louis Lazure, de son poste de membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Saint-Césaire;

Et résolu également que par la présente résolution, le Conseil municipal, en son nom et en celui de la population de la Ville de Saint-Césaire, remercie M. Louis Lazure, pour sa précieuse participation au sein du CCU durant ces 5 dernières années.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-10-319

Poste d'adjointe au service des Loisirs, Culture et Vie communautaire / Embauche

Considérant que la Ville a procédé à l'affichage d'une offre d'emploi pour pourvoir le poste d'adjoint(e) au service des Loisirs, Culture et Vie communautaire;

Considérant la recommandation du comité de sélection formé de membres élus et de la direction générale;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'embaucher Mme Fannie Deshaies, au poste d'adjointe au service des Loisirs, Culture et Vie communautaire de la Ville de Saint-Césaire;

La rémunération associée à ce poste col blanc est établie selon la grille salariale en vigueur de l'échelon 4 – adjointe responsable commande;

L'embauche comprend une période de probation de 6 mois débutant le 15 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-10-320

Travaux d'aménagement des parcs du Complexe sportif et Frère-André / Affectation de surplus accumulés

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser la trésorière à procéder à l'affection d'un montant de 300 000 $ des surplus accumulés pour l'affecter aux dépenses du contrat nº IS / Parc202405.03 pour les travaux d'aménagement des parcs du Complexe sportif et du Frère-André.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-10-321

Carrefour familial du Richelieu / Octroi d'un don

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'accorder une aide financière pour l'année 2024, d'une somme de 500 $ à l'organisme : Carrefour familial du Richelieu de Chambly, desservant la région du Centre local de services communautaires du Richelieu (CLSC du Richelieu) dont la communauté du territoire municipal de Saint-Césaire, le tout dans le cadre de leur campagne de financement soulignant leur 30e anniversaire de fondation sous le thème « *Ça prend un village* ».

Adoption à l'unanimité des conseillers présents

Affaires nouvelles

Résolution 2024-10-322

Complexe sportif – Poste de préposé à l'accueil – Ajustement salarial / Approbation

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'approuver l'ajustement salarial au Complexe sportif et ce, rétroactivement au 22 septembre 2024, comme suit :

- Poste de préposé à l'accueil :
  même salaire qu'un surveillant sauveteur (croix de bronze) selon la grille salariale du secteur aquatique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-10-323

Étude d'opportunité en vue d'un approvisionnement en eau potable à partir du réseau de la SECTEAU sur le territoire de Marieville - Services professionnels en ingénierie / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels en ingénierie à BHP Conseils de Montréal, pour la réalisation d'une étude d'opportunité en vue d'un approvisionnement en eau potable à partir du réseau de la SECTEAU sur le territoire de Marieville, le tout pour une enveloppe budgétaire estimée à 22 000 $ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de service nº AP1982 datée du 8 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Correspondances

Seconde période de questions

Fin de la séance.

Luc Forand Maire	Me Isabelle François Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2024-10-300, 2024-10-301, 2024-10-304, 2024-10-305, 2024-10-307, 2024-10-308, 2024-10-309, 2024-10-310, 2024-10-311, 2024-10-312, 2024-10-313, 2024-10-314, 2024-10-315, 2024-10-319, 2024-10-320, 2024-10-321, 2024-10-322, 2024-10-323.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe